



24 janvier, 2011

Des entreprises forestières et des organismes environnementaux proposent au gouvernement ontarien des solutions qui protégeront les emplois et le caribou dans le Nord de l'Ontario

Pour publication immédiate :

Les organismes environnementaux et les sociétés forestières signataires de l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC) accueillent favorablement les consultations publiques sur la protection du caribou des bois que le gouvernement de l'Ontario annonce aujourd'hui. L'EFBC est une entente historique signée entre neuf organismes environnementaux et 21 entreprises forestières dont l'un des objectifs majeurs est la protection du caribou des bois. Les signataires de l'Entente ont formulé des recommandations qui protégeront les populations de caribous menacées tout en sauvegardant les emplois dans l'industrie. Ils demandent au gouvernement ontarien d'examiner leurs recommandations qui, selon eux, pourront apporter une situation gagnante autant pour le caribou que pour le secteur forestier.

« Nous voulons aider à trouver une solution à cette question importante qui réduira au maximum les perturbations de l'habitat essentiel du caribou. Cela donnera le temps d'effectuer une recherche sur la santé des populations locales de caribous », a déclaré Avrim Lazar, président et chef de la direction de l'Association des produits forestiers du Canada.*

Janet Sumner, directrice exécutive de la SNAP-Wildlands League a ajouté qu'« il est important de maintenir la viabilité et la santé de l'industrie forestière de même que la protection du caribou. Les mesures de protection de cette espèce que nous proposons n'interrompront pas les activités forestières existantes ».

Nous sommes d'avis que l'avenir peut être aussi brillant dans le Nord ontarien pour les emplois dans l'industrie forestière que pour le caribou des bois. Et pour y arriver, nous devons faire en sorte que le développement durable constitue la base de la prospérité de l'industrie. Ainsi, l'industrie forestière ontarienne pourra être concurrentielle dans un marché mondial de plus en plus « vert »



Les recommandations communes des signataires de l'Entente sont les suivantes :

- Minimiser l'empreinte industrielle dans l'habitat essentiel du caribou tout en assurant des approvisionnements en fibre à long terme, fiables et économiques aux usines existantes.
- Surveiller les populations de caribous des bois et garantir leur santé et leur rétablissement à long terme, et mieux comprendre la réutilisation de l'habitat perturbé antérieurement.
- Compenser les coûts additionnels associés aux meilleures pratiques, comme la mise hors service des routes forestières et les meilleures pratiques sylvicoles.
- Examiner tous les nouveaux projets industriels avec l'aide d'un outil d'examen des effets cumulatifs qui s'utilise au niveau du territoire du caribou.
- Mettre en œuvre une gestion adaptée par le gouvernement pour la surveillance des populations et le rétablissement de l'espèce de façon permanente.

Les signataires de l'Entente souhaitent travailler avec d'autres intervenants et le gouvernement ontarien afin d'examiner ces recommandations.

Les signataires de l'Entente croient que la conservation des forêts et la compétitivité des entreprises nécessitent une participation réelle des peuples autochtones et de leurs gouvernements. Les signataires se sont engagés à ce que cette participation se fasse de manière respectueuse de ces droits, de ce titre ainsi que de ces intérêts et aspirations autochtones.

* Les membres de l'APFC sont responsables du deux tiers des forêts certifiées au Canada. Les membres de l'APFC présents en Ontario sont AbitibiBowater, Tembec et Weyerhaeuser

-30-

Pour plus de détails, communiquez avec Jim Pimblett 613-212-5196 poste 301 - 647-966-7388 cell; courriel : jimpimblett@ententeboreale.ca